Tarif Professionnels Hello bank Pro
Ce document est une copie archivée par MoneyVox le 15 juillet 2024. Voir tous les tarifs bancaires

Hello bank!
par BNP PARIBAS

GUIDE DES CONDITIONS ET TARIFS HELLO BANK PRO!

1ER JANVIER 2024

Vous exercez une profession libérale, êtes artisan, commerçant, agriculteur, micro entrepreneur : vous trouverez notre offre de services, et les conditions applicables aux principales opérations bancaires initiées dans le cadre de votre activité professionnelle à compter du 1er janvier 2024. Ces conditions et tarifs sont susceptibles d'être modifiés à tout moment, notamment pour répondre à des obligations réglementaires. En cas de modification des conditions et tarifs applicables, nous vous en informerons au moins deux mois au préalable conformément à la réglementation en vigueur. Certains de nos frais et commissions ne sont pas soumis à la TVA. Ceux qui le sont partiellement (cas des offres groupées de services) ou totalement, sont exprimés hors taxes (HT) ; la TVA calculée au taux en vigueur à la date de l'opération sera ajoutée à ce montant.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE PROFESSIONNEL P.3
- Ouverture, clôture
- Tenue de compte
- Relevés de compte
- Services via la Hello Team Pro

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES P.5
- Offre Hello Business
- Service Bancaire de Base

BANQUE À DISTANCE P.6

MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT ET D'ENCAISSEMENT P.7
- Espèces avec la carte Hello Business
- Chèques
- Carte bancaire
- Date de valeur
- Virements
- Prélèvements SEPA, Titre Interbancaire de Paiement (TIP) SEPA
- Effets de commerce

HELLO PAY PRO P.16

MON BUSINESS ASSISTANT START P.16
(pour une souscription hors offre Hello Business)

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS P.17
- Commission d'intervention
- Opérations particulières
- Incidents de paiement
- Incidents d'encaissement

FINANCEMENTS ET CRÉDITS P.20
- Facilité de caisse automatique
- Crédit moyen terme

ASSURANCES ET PROTECTION P.22
- Protection de votre activité
- Intermédiation en assurance

RÉSOUDRE UN LITIGE P.23
- En premier recours
- En dernier recours amiable

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE PROFESSIONNEL

Ouverture, clôture

Ouverture de compte	**GRATUIT**
Clôture de compte	**GRATUIT**

Tenue de compte

Frais de gestion de compte (compte en euros)	**GRATUIT**
Commission de mouvement (ou de compte)	**GRATUIT**
Frais d'actualisation de dossier juridique, administratif et comptable	**GRATUIT**
Frais pour compte inactif (Au sens de l'article L.312-19 du Code monétaire et financier)	**30,00 €/an** **A concurrence du solde disponible sur le compte.**

Relevés de compte

BON À SAVOIR : outre l'accès à votre banque 24h/24, 7j/7 sur l'application Hello bank!, sur le site hellobank.fr[1], nous mettons à votre disposition plusieurs périodicités de relevés.

Un relevé de compte mensuel	**GRATUIT**

En plus du relevé mensuel, vous pouvez choisir la périodicité de vos relevés de compte via la Hello Team Pro.

- Périodicité bimensuelle	**1,80 € / mois**
- Périodicité décadaire	**3,60 € / mois**
- Périodicité quotidienne	**36 € / mois**

[1] L'accès à des services de banque à distance via Internet : l'appli ou le téléphone via la Hello Team Pro n'est pas facturé par BNP Paribas. Vous restez néanmoins redevable de la communication, de votre abonnement téléphonique ou de fourniture d'accès à Internet.

Services via la Hello Team Pro

Fourniture d'attestation, selon complexité (à l'unité)	**de 17,08 € HT à 34,17 € HT par demande**
Frais de recherche de documents ou d'informations (à l'unité)	
• Document/information de moins d'un an	**15,90 € HT** (avec une photocopie incluse)
• Document/information de plus d'un an	**33,90 € HT** (avec une photocopie incluse)
• Frais de recherche et/ou modification d'adresse manquante ou erronée	**18 €**

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Offre Hello Business

Offre Hello Business Incluant : • **Une carte Hello Business** : Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) ou fourniture d'une carte de débit (carte de paiement international à débit différé) • La Carte Hello Business avec **garanties d'assurances et d'assistance** incluses (dans les conditions et limites des notices). • **Mon Business Assistant Start** • **Virements SEPA instantanés**	**10,90 € HT / mois** [1]

[1] Dont 3 € par mois soumis à TVA, soit 11,50 € TTC

Service bancaire de base

Service bancaire de base : lorsque la banque de France désignera BNP Paribas comme teneur du compte, dans la cadre d'une procédure de droit au compte, le compte sera ouvert dans une agence du réseau BNP Paribas en France Métropolitaine. Les conditions tarifaires de ces services sont disponibles en agence BNP Paribas ou sur le site mabanquepro.bnpparibas.fr

BANQUE À DISTANCE

La banque met à votre disposition des services par internet ou par téléphone pour vous permettre de réaliser -tout ou partie- des opérations sur votre compte bancaire ou vos services associés. Vous pourrez accéder à l'ensemble de ces services grâce à votre numéro de client et votre code d'accès confidentiel. Vous pouvez ainsi, à distance, vous informer, suivre et gérer vos comptes et effectuer facilement vos opérations de banque au quotidien.

Internet, internet [1] mobile	
Via le site hellobank.fr	**GRATUIT**
Via l'application "Hello bank!"	**GRATUIT**
Téléphone [1]	
Conseillers Hello Team Pro : Du lundi au vendredi de 8 h à 20 h 00 et le samedi de 9 h 00 à 18 h 00, hors jours fériés au 01 34 34 00 00	**GRATUIT**

[1] L'accès à des services de banque à distance via Internet, l'appli ou le téléphone via la Hello Team Pro n'est pas facturé par BNP Paribas. Vous restez néanmoins redevable de la communication, de votre abonnement téléphonique ou de fourniture d'accès à Internet.

MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT ET D'ENCAISSEMENT

Espèces avec la carte Hello Business

Retrait d'espèces : • **Dans les automates et aux guichets automatiques des agences du réseau BNP Paribas** • **Dans les automates de pièces de monnaie des agences du réseau BNP Paribas** • **Dans un distributeur automatique d'un autre établissement** (hors taux de change et frais d'établissements tiers pour les retraits hors zone euro) Date de valeur appliquée : le jour du retrait + 1 jour ouvré	**GRATUIT**
Dépôt d'espèces dans les guichets automatiques du réseau BNP Paribas Date de valeur appliquée : le jour même du dépôt si c'est un jour ouvré (ou le premier jour ouvré qui suit la date du dépôt s'il est réalisé un jour non ouvré)	**GRATUIT**

Chèques

Frais d'envoi de chéquier à domicile en pli simple	**GRATUIT** (incluant les frais postaux)
Frais de mise à disposition d'un chéquier dans une agence du réseau BNP Paribas	**8 € / Chéquier**
Frais de destruction de chéquier commandé par le client, mis à disposition dans une agence du réseau BNP Paribas et non retiré dans un délai de 2 mois	**6 € / Chéquier**
Paiement par chèque Date de valeur appliquée : veille ouvrée de la date de comptabilisation	**GRATUIT**
Émission d'un chèque de banque	**9,90 € / chèque de banque**
Opposition sur chèque à ordre **via l'application ou le site** **via la Hello Team ou en agence BNP Paribas**	 **GRATUIT** **10,50 € / opération**
Opposition sur une formule de chèque ou un chéquier **Via l'application ou le site** **Via la Hello Team**	 **GRATUIT** **16 €**
Remise de chèque en euros sur la France métropolitaine (jour de comptabilisation + 1 jour ouvré dès réception du chèque) Jour ouvré : selon les critères de la Banque de France, du lundi au vendredi, même si l'agence BNP Paribas est ouverte le samedi. Le jour de comptabilisation peut être égal au jour de votre dépôt avant 15 h si vous réalisez l'opération dans un automate ou le lendemain ouvré dans les autres cas.	**GRATUIT**

Vous effectuez un règlement par chèque en faveur d'un bénéficiaire dont la banque est située à l'étranger - chèques payés

	Taux de commission	Commission minimum	Commission maximum
Sans change (en euros)	1 ‰	27,50 €	260 €
Sans change (en devise)	de 0,5 ‰ à 1 ‰	27,50 €	260 €
Avec change (en euros ou en devise)	1,50 ‰	52 €	260 €

Date de valeur pour les opérations sans change :
date d'exécution de l'opération de règlement (J-1)

Date de valeur pour les opérations avec change :
date d'exécution de l'opération de règlement (J-1)

Vous remettez à l'encaissement un chèque payable à l'étranger - chèques encaissés

	Taux de commission	Commission minimum	Commission maximum
Chèque émis dans la monnaie du pays sur lequel il est tiré*	1 ‰	17,50 €	60 €
Chèque émis dans une autre monnaie que celle du pays sur lequel il est tiré*	1 ‰	17,50 €	110 €

Date de valeur pour les opérations sans change :
date de l'opération + 1 jour calendaire

Date de valeur pour les opérations avec change :
date de l'opération + délai de change de 2 jours ouvrés

* Hors éventuelle commission de change.

Carte bancaire

La Carte Hello Business est une carte VISA internationale à débit immédiat ou à débit différé, qui permet d'effectuer des paiements et des retraits en France et à l'étranger, par l'intermédiaire des réseaux CB et VISA. Elle inclut des garanties d'assistance et d'assurances adaptées à votre vie professionnelle.

	Carte Hello Business (hors Offre Hello Business)
Cotisation mensuelle	**11 €**
Soit un total annuel de	**132 €**
Plafond de paiement sur 30 jours consécutifs (1)	**jusqu'à 3 000 €**
Paiements en France et à l'étranger (2)	**SANS FRAIS**
Plafond de retrait sur 7 jours consécutifs (1)	**jusqu'à 500 €**
Retraits en France et à l'étranger (2)	**SANS FRAIS**

Les informations relatives aux frais de change appliqués en cas de retraits ou de paiements par carte, au sein de l'UE, dans une devise de l'UE autre que l'euro, seront communiquées au Client par message électronique à l'occasion de la première opération de retrait ou de paiement par carte.

(1) Plafond lors de l'entrée en relation qui peut être modifié sous réserve d'acceptation par la banque et dans les limites des conditions de fonctionnement de la carte.

(2) BNP Paribas ne facture aucuns frais, les établissements tiers peuvent parfois appliquer des frais de change ou commissions éventuelles.

Autres prestations liées à votre Carte Hello Business

	Via un Conseiller Hello bank!	**via application Hello bank! ou le site hellobank.fr**
Réédition du code confidentiel	**GRATUIT**	**GRATUIT(3)**
Frais d'opposition (blocage) de la carte à la demande du client ou de la banque	**GRATUIT**	**GRATUIT**
Réfection de carte avant échéance (1)	**6 € HT**	**Non disponible**
Modification du plafond permanent de paiement ou de retrait (2)	**GRATUIT**	**Non disponible**
Modification du plafond temporaire de paiement ou de retrait (2)	**GRATUIT**	**GRATUIT**

(1) Réémission de la carte à la demande du client quelle qu'en soit la cause (carte abîmée, détruite,...).

(2) Dans la limite de ceux prévus pour votre carte bancaire et sous réserve d'acceptation par la Banque.

(3) Fonctionnalité non disponible pour les clients personnes morales unipersonnelles.

Date de valeur

Retrait au distributeur automatique de billets (DAB) :
jour du retrait + 1 jour ouvré

Paiement par carte bancaire
(en fonction du choix du débit de la carte) :

- Carte à débit immédiat : date d'exécution de l'opération.
- Carte à débit différé : date d'exécution de l'opération au jour ouvré [1] du différé.

Crédit par carte bancaire
(en fonction du choix du débit de la carte) :

- Carte à débit immédiat : date de règlement de l'opération.
- Carte à débit différé : date de règlement de l'opération au jour ouvré [1] du différé.

[1] Jour ouvré : selon les critères de la Banque de France, du lundi au vendredi.

Virements

BON À SAVOIR : un virement SEPA est un virement émis ou reçu, libellé en euros, effectué dans la zone SEPA [1].Les commissions d'émission reprises ci-dessous, sont basées sur la conformité des coordonnées du bénéficiaire, notamment de l'IBAN (International Bank Account Number) et du BIC (Bank International Code).

Vous émettez un virement SEPA[1]

Date de valeur appliquée (compte en euros) : date d'exécution de l'opération

	Via un Conseiller Hello bank!	via application Hello bank! ou le site hellobank.fr
Frais par virement unitaire standard	5 €	GRATUIT
Frais par virement instantané (vers compte hors BNP Paribas)		
• **Clients détenteurs d'une offre Hello Business**	Non disponible	GRATUIT
• **Pour les autres clients**	Non disponible	1 € par virement
Frais pour virement Urgent* la date de règlement de l'opération est positionnée à la date d'exécution de l'opération pour un virement SEPA urgent envoyé en respectant les heures limites d'envoi des instructions (8h-16h)	10,40 €	Non disponible
Virement permanent [2]		
• Frais de Mise en place	5,10 €	Non disponible
• En supplément : Frais d'échéance par virement	1,50 €	
• Modification de dossier	4,30 €	

* Le virement urgent est réalisé par la Hello Team d'un montant illimité et réalisé dans les 10 secondes

Vous recevez un virement SEPA[1]

[1] La Zone SEPA correspond a l'espace unique de paiement en euros. Elle est composee de 27 pays de l'Union europeenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grece, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal Republique tcheque, Roumanie, Slovaquie, Slovenie, Suede), plus 4 pays de l'AELE (l'Islande, le Liechtenstein, la Norvege, la Suisse), Royaume uni , Monaco Andorre, Vatican, Gibraltar et Saint-Marin.

[2] Exclusivement entre comptes en euros, détenus en France et à Monaco.

Date de valeur appliquée : Date de règlement de l'opération
- En valeur compensée pour une opération de compte à compte Hello bank! ; BNP Paribas

Commissions d'encaissement de la banque • Virement SEPA ordinaire (standard ou istantané)	**GRATUIT**

Vous émettez un virement non SEPA [1]

Date de valeur appliquée (compte en euros) : date d'exécution de l'opération

	En ligne (via hellobank.fr ou l'application Hello bank!) [2]		Via un Conseiller Hello bank!
	Opération libellée dans la devise du pays du bénéficiaire	Opération libellée en euros ou dans une devise différente de la devise du pays du bénéficiaire	Opération libellée en devises ou en euros hors SEPA (frais partagés avec le bénéficiaire)
Commissions d'émission [3]	**GRATUIT [3]**	• À destination d'une filiale de BNP Paribas [4] **3 €** • Sinon **15 €**	**19 €**
Change	**Taux de change en vigueur au moment de l'opération [5]**		
Commission additionnelle si IBAN ou code BIC [6] absent ou erroné	-		**12,90 €**
Commission additionnelle si option « sans frais pour le bénéficiaire »	-		**20,50 €**
Commission additionnelle si option « sans frais pour le bénéficiaire »	-		**6,50 €**

[1] Le virement non SEPA est un virement exécuté dans la zone SEPA dans une devise autre que l'euro, ou en euros hors zone SEPA.
[2] Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : gratuit et illimité, hors coût de communication ou de fourniture d'accès à Internet.
[3] Sous réserve de fournir les informations requises indiquées dans le formulaire de saisie. À défaut, une commission d'émission de 15 € s'applique.
[4] Virement en euros, à destination de BNP Paribas El Djazair en Algérie, BICIAB au Burkina Faso, Bank of the West aux États-Unis, BICI en Guinée, BMCI au Maroc, BICI au Sénégal, BICICI en Côte d'Ivoire, TEB en Turquie, Urksibbank en Ukraine, OCB au Vietnam, BNP Paribas Polska en Pologne.
[5] Le taux de change appliqué inclut la marge commerciale de Hello bank!
[6] BIC Swift : identifiant normalisé des institutions financières qui permet d'identifier une banque d'une manière unique.

Vous recevez un virement non SEPA [1]

- Date de valeur appliquée (compte en euros) : date d'exécution de l'opération.

Commission de réception [2] (par opération)	**10 €**

Autres prestations pour les virements SEPA et non SEPA

Frais [4] de traitement d'une demande d'investigation auprès de la banque correspondante à l'initiative du client (retour de fonds, avis de sort)	**12,50 € HT**
Frais de modification des instructions de virement à l'initiative du client (informations non requises pour l'exécution du virement)	**12,90 €**

Prélèvements SEPA, Titre Interbancaire de Paiement (TIP) SEPA

Les prélèvements SEPA, TIP SEPA au débit de votre compte

	Via un Conseiller Hello bank!	via l'application Hello bank! ou le site hellobank.fr [3]
Avis de prélèvement ou TIP reçu Date de valeur appliquée : date d'exécution de l'opération	**NC**	**GRATUIT**
Opposition sur prélèvement	**14 €/ opération**	**12 €/ opération**

[1] Le virement non SEPA est un virement exécuté dans la zone SEPA dans une devise autre que l'euro, ou en euros hors zone SEPA.

[2] Hors frais éventuels du correspondant.

[3] Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : gratuit et illimité, hors coût de communication ou de fourniture d'accès à Internet.

[4] Frais facturés indépendamment du résultat de la demande.

Effets de commerce

Vous réglez vos fournisseurs par effets de commerce en France

- Date de valeur appliquée : date de règlement

Frais par échéance	
• si nous avons reçu vos instructions de paiement (avec ou sans convention de paiement sauf désaccord)	**GRATUIT**
• si nous n'avons pas reçu vos instructions de paiement (et sans convention de paiement sauf désaccord).	**25,80 €**
Fourniture de relevés LCR (1) /BOR (2) à payer	
• avec convention de paiement sauf désaccord	**1,95 €/ relevé**
• sans convention de paiement sauf désaccord	**7,60 €/ relevé**

(1) Lettre de change relevé.
(2) Billet à ordre relevé.

Vous réglez vos fournisseurs par effet de commerce payable à l'étranger

- Date de valeur pour les opérations sans change : date de règlement interbancaire
- Date de valeur pour les opérations avec change : date de règlement interbancaire + délai de change (2 jours ouvrés)

• Paiement (3) d'un effet	**1 ‰ / effet**
• Minimum	**38 € / effet**
• Maximum	**705 € / effet**
• Envoi à l'acceptation	**40 € / effet**

(3) Hors éventuelle commission de change.

HELLO PAY PRO

Vous souhaitez encaisser les paiements par carte bancaire de vos clients où que vous soyez.

Hello Pay Pro est la solution d'encaissement de paiement par carte bancaire sur smartphone ou tablette connectée à un terminal de paiement léger.

LES + :

- **Économique :** vous n'avez aucuns frais fixes récurrents et n'êtes facturé qu'à l'utilisation.
- **Léger :** vous emportez partout le lecteur de cartes connecté à votre smartphone ou tablette et l'utilisez à chaque fois que vous en avez besoin.
- **Intuitif :** vous maîtrisez en quelques minutes une application smartphone très riche.

> Application mobile* **GRATUIT**
> Achat de lecteur de carte **79 € HT****
> Commission monétique sur les paiements encaissés **1,60 %**
> Acceptation cartes titres-Restaurant CONECS **20 € HT**

Date de valeur du crédit carte bancaire (encaissement par cartes bancaires / monétique) : date de règlement de l'opération.

MON BUSINESS ASSISTANT START

(pour une souscription hors offre Hello Business)

Abonnement Mon Business Assistant Start	**5 € HT / mois** (1)

(1) Soit 6 € TTC.

* Disponible sur IOS (Version 10.3 et ultérieure) et Android (version 6 et ultérieure). L'accès à l'application n'est pas facturé par BNP Paribas. Vous restez néanmoins redevable de la communication, de votre abonnement téléphonique ou de fourniture d'accès à Internet.

** Prélèvement de 79 € HT sur votre compte professionnel pour l'achat du terminal puis remise de 40 € HT créditée par Hello bank! sur ce même compte le 10 du mois suivant le prélèvement.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

Commission d'intervention

Frais pour traitement des opérations ne pouvant être comptabilisées automatiquement au compte du client : remise de chèques erronée, position débitrice irrégulière, absence de signature sur ordre émis, écriture présentée sur un compte faisant l'objet d'une saisie conservatoire, saisie attribution ou d'un avis à tiers détenteur.

Commission d'intervention	**9,50 € / opération, plafonné à 95 € / mois**

Opérations particulières

Traitement des incidents	
• Frais par saisie-attribution	**100 €**
• Frais par saisie conservatoire	**100 €**
• Frais par saisie administrative à tiers détenteur : 10% du montant dû au Trésor Public dans la limite d'un plafond de 100 € [1]	
Frais suite à notification d'interdiction bancaire signalée par la Banque de France	**33,50 €**

[1] l'article L.262, 5° du Livre des Procédures Fiscales.

Incidents de paiement

Sur chèque émis

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
Prélevés uniquement en l'absence de forfait de frais de rejet de chèque pour défaut de provision. **14 €**

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision

Chèque ≤ 50 € **30 € / chèque émis sans provision** (Soit 9,50 € au titre de la commission d'intervention et 20,50 € au titre des autres frais inclus dans ce forfait)

Chèque > 50 €
50 € / chèque émis sans provision (Soit 9,50 € au titre de la commission d'intervention et 40,50 € au titre des autres frais inclus dans ce forfait)

Par exemple, pour un rejet d'un chèque pour défaut de provision d'un montant > 50 euros, le forfait de frais de 50 euros sera prélevé : à hauteur de 9,50 euros pour la commission d'intervention et de 40,50 euros au titre des autres frais inclus dans ce forfait. Ces forfaits comprennent les frais d'impayés, la lettre d'injonction, la lettre d'information préalable pour chèque non provisionné, le blocage de provision sur chèque impayé, l'établissement d'un certificat de non-paiement et la déclaration à la Banque de France pour chèque payé pendant la période d'interdiction bancaire, la commission d'intervention (prélevée séparément), ainsi que les frais d'envoi en recommandé.

Sur carte Hello Business

Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire **25 €**

Sur prélèvement SEPA (forfait par opération)

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision

Montant < 20 € **GRATUIT**

Montant ≥ 20 € **20 €**
(Soit 9,50 € au titre de la commission d'intervention et 10,50 € au titre des autres frais inclus dans ce forfait)

Sur virement

Rejet sur virement émis **6,50 € / virement**

Sur virement permanent (forfait par opération)

Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision

Montant < 20 € **GRATUIT**

Montant ≥ 20 € **20 €**
(Soit 9,50 € au titre de la commission d'intervention et 10,50 € au titre des autres frais inclus dans ce forfait)

Sur effet de commerce à payer (par opération)

Frais de rejet d'un effet de commerce pour défaut de provision	
• Montant < 20 €	**montant de l'effet**
• Montant ≥ 20 €	**20 €**

Incidents sur comptes de prêts

Annulation d'amortissement	**50 €**
Relance échéance impayée	**34 €**

Incidents d'encaissement

Sur chèque remis revenu impayé

• **Pour le motif « sans provision »** • **Pour les autres motifs** • **Demande de certificat de non-paiement auprès d'un autre établissement** Date de valeur appliquée : veille de la date de compensation initiale	**GRATUIT** **17,50 € / impayé** **20 €**

Facilité de caisse automatique

L'utilisation de cette facilité de caisse ne doit pas excéder une période de débit de 15 jours consécutifs. A l'issue de la durée de débit maximale de 15 jours, le solde de votre compte doit obligatoirement être créditeur.

Vous bénéficiez d'une facilité de caisse automatique rattachée au compte professionnel, d'un montant de : 1 550 €.

Au titre de l'utilisation de votre facilité de caisse ou de votre découvert autorisé, vous serez également facturé, à chaque arrêté du compte des intérêts débiteurs, calculés en fonction du montant débiteur par jour d'utilisation en appliquant un taux d'intérêt sur la base du Taux de base BNP Paribas auquel s'ajoute une marge indiquée dans les conditions particulières de la convention de compte professionnel.

Le taux d'intérêt sera majoré en cas de dépassement de l'autorisation conformément aux dispositions figurant dans les conditions particulières de la convention de compte professionnel.

Crédits moyen terme

Vous pouvez financer vos investissements (investissements d'équipement, véhicules professionnels, matériel) par un financement moyen terme.

Principales caractéristiques du crédit :

Montant du crédit : en fonction de l'objet financé et de vos capacités de remboursement et jusqu'à 25 000 €	
Taux	**Fixe**
Crédit amortissable avec une périodicité	**mensuelle**
Durée de remboursement :	**De 2 ans à 7 ans**
Frais de dossier	**0 € / dossier**
Souscription à l'assurance groupe	**possible**
Possibilité pour l'Emprunteur de modifier le montant de ses amortissements moyennant un coût minimum de 135 euros	

Gestion des dossiers de financement

Les diverses prestations liées à la gestion administrative de vos dossiers de financement

Réédition d'un plan de remboursement	**27,50 € HT / dossier**
Demande de décompte	**33 €**
Indemnités minimums pour remboursement anticipé du crédit	**404 € / prêt**
Indemnité en cas d'exigibilité de votre crédit : les sommes dues sont productives d'intérêt au taux du prêt avec une majoration figurant à votre contrat de Prêt	
Frais de réaménagement	**1 % du capital restant dû**
Perception minimum	**350 € / dossier**

Protection de votre activité professionnelle et/ ou de vos biens mobiliers

BNP Paribas Assurance Pro est une offre de garanties d'assurance « à la carte » qui permet de protéger votre activité professionnelle (activité, locaux et équipements professionnels).

L'assurance Multirisque Professionnelle BNP Paribas, c'est une garantie responsabilité civile professionnelle, qui peut protéger vos locaux et votre outil de travail, vous assurer à la suite d'un sinistre et garantir la poursuite de vos activités ainsi qu'une indemnisation des machines, des équipements industriels ou informatiques nécessaires à l'activité de votre entreprise.

> Assurance Multirisque Professionnelle***NOUS CONSULTER**

*Tarifs personnalisés en effectuant un devis.

BON À SAVOIR : votre conseiller Hello team Pro vous mettra en relation avec des conseillers spécialisés en assurance professionnelle qui vous proposeront une offre en adéquation avec vos activités et votre besoin de protection. Les cotisations de l'offre feront l'objet d'une tarification personnalisée, elles varient en fonction de l'activité professionnelle et des garanties choisies.

Intermédiation en assurance

Hello bank! via BNP Paribas en qualité de mandataire d'assurance, est liée à Cardif IARD par un contrat exclusif pour les contrats de multirisque professionnelle.

Participation à plus de 10% de BNP Paribas dans les entreprises d'assurance.

BNP Paribas détient directement ou indirectement des participations supérieures à 10% du capital social ou des droits de vote dans les entreprises d'assurance : Cardif Assurance Vie, Cardif Assurances Risques Divers, Cardif IARD et Cardif Lux Vie.

RÉSOUDRE UN LITIGE

En premier recours

La Hello Team Pro : Vous pouvez contacter directement un conseiller Hello bank! pour lui faire part d'une réclamation par téléphone au 01 34 34 00 00 (appel non surtaxé), ou via le formulaire en ligne sur le site Internet www.hellobank.fr [1] ou sur l'application mobile « Hello bank! ».

Le Service Réclamations Clients : Si vous n'obtenez pas de réponse satisfaisante à votre réclamation, vous pouvez contacter le Service Réclamations Clients par voie postale à l'adresse suivante :

Service Réclamations Clients Hello bank!
TSA 80 011
75318 PARIS Cedex 09

L'objectif de BNP Paribas est de répondre immédiatement mais certaines réclamations plus complexes nécessitent plus de temps.Si des recherches sont nécessaires, BNP Paribas s'engage alors à accuser réception dans les 10 jours ouvrables suivant l'envoi d'une réclamation écrite ou la formulation à l'oral d'une réclamation, et d'apporter une réponse définitive dans un délai de 2 mois maximum.

Dans le cas particulier d'une réclamation portant sur un service de paiement, Hello bank! vous communique une réponse dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation, sauf situations exceptionnelles où la réponse est apportée au plus tard dans les 35 jours.

En dernier recours amiable

La saisie d'un Médiateur est le dernier recours amiable avant d'entreprendre une démarche judiciaire. Cette faculté est ouverte pour certaines natures de litige décrites ci-après. La saisine d'un Médiateur vaut autorisation expresse de levée du secret bancaire par le client à l'égard de BNP Paribas, pour ce qui concerne la communication des informations nécessaires à l'instruction de la médiation.

Vous pouvez saisir gratuitement et par écrit le Médiateur à condition : soit d'être en désaccord avec la réponse apportée au préalable par BNP Paribas, quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel la réclamation écrite a été formulée[2], soit de ne pas avoir obtenu de réponse à sa réclamation dans un délai de 2 mois suivant l'envoi d'une première réclamation écrite.

Le Médiateur de l'Assurance : exclusivement pour les litiges relatifs aux produits d'assurance ne relevant pas de la commercialisation (sous réserve que le contrat d'assurance prévoit la possibilité de recourir à la médiation),
soit par voie électronique : mediation-assurance.org[1]
soit par voie postale : Le Médiateur de l'Assurance - TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

Le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française (FBF) : exclusivement pour la clientèle des entrepreneurs, personnes physiques agissant pour ses besoins professionnels, en désaccord avec la réponse écrite apportée par le Responsable Réclamations Clients, et exclusivement pour les litiges portant sur la distribution de produits d'assurance (Information, conseil, conditions de souscription[4],
uniquement par voie électronique : lemediateur.fbf.fr[1] Les conditions générales de la médiation sont disponibles sur le site : lemediateur.fbf.fr/[1] ou sur simple demande en agence BNP Paribas.

Le Médiateur du crédit aux entreprises peut être saisi, exclusivement, pour les litiges relatifs aux difficultés de financement des entreprises : dénonciation de découvert ou autre ligne de crédit, refus de rééchelonnement d'une dette, refus de crédit (trésorerie, équipement, crédit-bail…), refus de caution ou de garantie, sur le site Internet : https://mediateur-credit.banque-france.fr/[1]

Tout litige résultant d'un contrat de vente ou de services en ligne peut aussi être formulé par voie électronique sur la plateforme de Règlement en Ligne des Litiges (RLL) sur le site Internet : https://webgate.ec.europa.eu/odr/[1].

[1] Coût de connexion selon opérateur.

[2] En cas de rejet ou de refus de faire droit en totalité ou partiellement à la réclamation.

Une question ?
La Hello Team Pro vous répond !

Contactez un conseiller par votre messagerie sécurisée depuis l'application Hello bank![*]

Appelez-nous au 01 34 34 00 00[**]

[*] Disponible sur IOS (Version 10.3 et ultérieure) et Android (version 4.4 et ultérieure). Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : gratuit et illimité, hors coût de communication ou de fourniture d'accès à Internet.

[**] Coût d'un appel local (depuis la France Métropolitaine) ou international (depuis l'étranger) selon votre opérateur téléphonique.

Ce document est imprimé sur du papier certifié.

Tarifs en vigueur au 1er janvier 2024, modifiables à tout moment sous réserve du respect des dispositions contractuelles et de la réglementation en vigueur.

BNP Paribas, SA au capital de 2 329 375 778 € - Siège social: 16 boulevard des Italiens, 75009 Paris - Immatriculée sous le n° 662 042 449 RCS Paris. Orias n° 07 022 735. www.orias.fr - Hello bank! : 01 43 63 15 15 (coût d'un appel local depuis un poste fixe en France métropolitaine). hellobank.fr - Réf. : DP25834 - 01/01/2024.
N° ADEME : FR200182_01XHVE